

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Egalité – Fraternité
Commune de Le Thillay

AVIS

Session extraordinaire du Conseil Municipal

Conformément aux articles L.2121-10 et suivants du Code Général des Collectivités
Territoriales, le Conseil Municipal de la Commune se réunira en séance ordinaire

le Mercredi 4 septembre à 20H30

Dans la Salle du Conseil Municipal (Hôtel de Ville – 21 rue de Paris)

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance
 - Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 19 juin 2024
1. Maintient ou non des fonctions du 1^{er} adjoint après le retrait de l'ensemble de ses délégations
 2. Election d'un nouveau premier adjoint suite à la décision du conseil municipal



Le Thillay, le 28 août 2024

Le Maire

Patrice GEBAUER